



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 10 décembre 2018 à 18 h 30.

SONT PRÉSENTS :

M. Joey Leckman, conseiller
M. Pier-Luc Laurin, conseiller
M. Michel Morin, conseiller
Mme Michèle Guay, conseillère
Mme Sara Dupras, conseillère
M. Pierre Daigneault, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire, le tout en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

M. Réal Martin, directeur général, est présent à compter de 18 h 42.
Me Laurent Laberge, directeur général adjoint, est présent.
Me Guillaume Laurin-Taillefer, greffier, est présent.

1.

1.1

22576-12-18 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Michèle Guay
Appuyé par Mme Sara Dupras

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente
séance soit adopté.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de
manifeste son désaccord, il est présumé que tous les
membres du Conseil présents sont en accord avec les
décisions prises à la présente assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal constate que l'avis de convocation a été
signifié à tous les membres du conseil, conformément à la
Loi sur les cités et villes.



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

2.

2.1

22577-12-18 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019**

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoient que le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2019 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que l'avis public, exigé en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, a été dûment publié en date du 29 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé M. Pier-Luc Laurin
Appuyé par Mme Michèle Guay

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte, pour l'exercice financier 2019, un budget équilibré des recettes et dépenses de dix-sept millions huit cent trente-deux mille cinq cent dix dollars (17 832 510 \$) réparti comme suit, et qui sera transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

<u>RECETTES DU FONDS D'ADMINISTRATION</u>	<u>BUDGET 2019</u>
Taxe sur la valeur foncière	11 128 360 \$
1.0 Taux variés – Taux de base (Résidentiel)	10 031 235 \$
1.1 Taux variés – 6 logements et +	32 740 \$
1.2 Taux variés – Non résidentiel	924 570 \$
1.3 Taux variés – Terrains vagues	57 735 \$
1.4 Taux variés – Immeubles industriels	76 915 \$
1.5 Taux variés – Immeubles agricoles	5 165 \$
Règlements de secteurs (service de la dette)	971 685 \$
Tarification et compensation (eau, égouts, ordures)	2 250 280 \$
Compensation tenant lieu de taxes (affaires sociales, écoles primaires)	154 760 \$
Autres services rendus (loisirs, etc.)	335 600 \$
Autres recettes locales (permis, constructions, mutations, etc.)	1 364 530 \$
Transfert conditionnel gouvernemental	632 295 \$
Appropriation à même les surplus et les réserves	995 000 \$
TOTAL DES RECETTES	17 832 510 \$

16923



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

<u>DÉPENSES DU FONDS D'ADMINISTRATION</u>	<u>BUDGET 2019</u>
1. Administration générale (conseil, trésorerie, greffe, ressources humaines, MRC)	2 406 295 \$
2. Sécurité publique (police, incendie, mesures d'urgence, sécurité routière)	3 162 130 \$
3. Transport routier (voirie, enlèvement de la neige, éclairage des rues, signalisation, transport en commun)	3 516 240 \$
4. Hygiène du milieu (aqueduc, égouts, matières résiduelles)	2 323 840 \$
5. Urbanisme et mise en valeur du territoire (permis, constructions, inspections, logement social)	500 695 \$
6. Environnement	365 760 \$
7. Loisirs et famille (centres communautaires, patinoires, piscines, espaces verts, parcs, animation, tennis, bibliothèque, subventions aux associations et politique familiale)	2 591 535 \$
8. Affectation et règlements d'emprunt (général et secteur)	2 966 015 \$
TOTAL DES DÉPENSES	17 832 510 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.
3.1
22578-12-18

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE
RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 748
« TAXATION 2019 »**

M. Paul Germain donne avis de motion qu'un projet de règlement ayant pour objet d'établir la taxation pour l'année 2019 sera adopté à une séance subséquente et dépose également un exemplaire du projet de règlement.

3.2
22579-12-18

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE
RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 749
« TARIFICATION 2019 »**

M. Paul Germain donne avis de motion qu'un projet de règlement ayant pour objet d'établir la tarification pour l'année 2019 sera adopté à une séance subséquente et dépose également un exemplaire du projet de règlement.



No de résolution

Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

13.

QUESTIONS DU PUBLIC – BUDGET 2019

Une période de questions portant exclusivement sur le budget 2019 s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 05 à 19 h 09.

14.

QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une période de questions s'est tenue conformément au règlement de régie interne, et ce, de 19 h 09 à 19 h 09.

15.

15.1

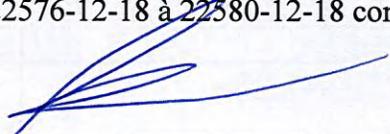
22580-12-18 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Michel Morin
Appuyé par M. Pierre Daigneault

ET IL EST RÉSOLU que la présente séance soit et est levée à 19 h 09.

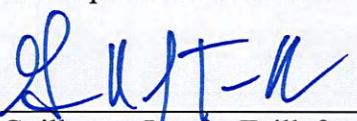
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 22576-12-18 à 22580-12-18 contenues dans ce procès-verbal.



Paul Germain, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions numéros 22576-12-18 à 22580-12-18 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 10 décembre 2018.



Guillaume Laurin-Taillefer
Greffier